

L'ASSURANCE

DES ARTISANS ET DES ENTREPRISES
DE BÂTIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS



Protégez

vos activités et votre entreprise en confiant l'assurance
de vos risques à un seul et même spécialiste



SMABTP

BÂTIR L'AVENIR AVEC ASSURANCE



PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS, DE NOMBREUX RISQUES À PRENDRE EN COMPTE POUR SÉCURISER VOTRE ACTIVITÉ

- Le BTP est un secteur en perpétuelle évolution. En tant qu'artisan ou dirigeant d'une TPE ou PME, vous êtes soucieux de bien assurer votre activité et de choisir des garanties adaptées pour travailler sereinement, préserver votre outil de travail et votre patrimoine. Sinistres en cours de chantier (incendie, effondrement...), dommages après réception engageant notamment votre responsabilité décennale ou votre responsabilité contractuelle, accidents sur vos véhicules et vos engins... Tous ces risques doivent être correctement appréhendés.
- Il est essentiel de choisir des partenaires de confiance, qui connaissent votre métier, tout particulièrement en matière d'assurance.
- Avec son réseau d'experts et ses services de gestion décentralisés, SMABTP sait vous accompagner dans la gestion de vos contrats et de vos éventuels sinistres. Sa proximité avec les instances professionnelles du secteur en fait un partenaire incontournable.

TOUTE L'EXPERTISE DE SMABTP AU SERVICE DES PROFESSIONNELS DU BTP

Avec SMABTP, plus qu'un assureur, c'est un véritable partenaire spécialisé qui est à vos côtés et à votre service : vous n'êtes jamais seul face à vos risques.

Grâce à un savoir-faire acquis au cours de 160 ans d'expérience, SMABTP a élaboré pour vous, entrepreneur du BTP, un dispositif d'assurance complet. Nos équipes de proximité seront vos interlocuteurs au quotidien tout au long de la vie du contrat.

Pour couvrir chacun de vos besoins en matière d'assurance de votre activité, des biens et des équipements de votre entreprise : une solution SMABTP existe.

LES SOLUTIONS SMABTP

POUR UNE COUVERTURE PARFAITE DE VOTRE ENTREPRISE

L'activité de votre entreprise

Vous devez répondre à vos obligations en matière d'assurance décennale et, pour plus de sérénité, disposer d'une couverture complète de votre activité, de vos chantiers et de vos clients contre les dommages en cours de travaux, pour vos responsabilités civile et décennale, sans oublier la protection juridique...

- PPAB ACTIVITÉ
- GLOBAL CONSTRUCTEUR
- ATOUTP

Vos locaux professionnels et vos locaux de chantier

Incendie, vol, dégât des eaux... Vos locaux doivent être assurés de manière optimale pour vous permettre de maintenir votre activité même en cas de sinistre.

- MULTIRISQUE LOCAUX PROFESSIONNELS
- MULTIRISQUE LOCAUX DE CHANTIER

Vos véhicules professionnels

Vous avez besoin de couvrir vos déplacements et ceux de vos collaborateurs. Si l'assurance en responsabilité civile automobile est obligatoire pour tous les véhicules, il ne faut pas négliger la prise en charge des dommages que peuvent subir vos véhicules ni l'assistance dont vous pouvez avoir besoin en cas d'accident.

- ASSURANCE AUTO

Vos matériels et vos engins de chantier achetés ou loués

Les engins de chantier sont indispensables à la bonne marche de votre activité. Il est nécessaire de protéger votre investissement en cas de sinistre (vol, incendie, renversement...).

- BRIS DE MACHINES

Lorsque vous louez des engins de chantier, la garantie de responsabilité civile automobile qui prend en charge les dommages causés par celui-ci à des tiers doit toujours être apportée par le loueur. En revanche, vous pouvez souscrire un contrat d'assurance spécifique pour vous prémunir contre les dommages que peuvent subir les engins loués. Vous pouvez donc maîtriser vos conditions de garanties et ainsi éviter toute mauvaise surprise.

- KANTOR LOCATION

Les cyberattaques

Virus informatique, blocage du système informatique, vol de mot de passe, divulgation non autorisée d'informations confidentielles, malveillance... Chaque jour, votre entreprise peut être exposée à des atteintes à vos données et à vos systèmes informatiques. Les conséquences d'une cyberattaque peuvent avoir un impact majeur sur le fonctionnement de votre entreprise et sur ses résultats financiers.

- CYBER RISQUES

Vos engagements sociaux et conventionnels

Lorsqu'un salarié est licencié ou part à la retraite, vous êtes tenu de lui verser une indemnité. Son montant est fonction de son salaire et de son ancienneté dans l'entreprise. Cette obligation peut être coûteuse et impacter votre trésorerie, surtout lorsque plusieurs salariés partent en même temps.

- PPAB ENGAGEMENT
- BATIENGAGEMENT

En tant qu'employeur du BTP, vous êtes tenu par la Loi et les conventions collectives de prendre en charge le complément des indemnités journalières versées par la Sécurité sociale pendant les 90 premiers jours d'arrêt de travail du salarié (112 jours en cas de maternité).

- GARANTIE DES ARRÊTS DE TRAVAIL

Vos chantiers

Explosion, effondrement, accidents corporels sur chantier : les sinistres d'exception ne sont pas l'apanage des grandes entreprises. Les montants de garantie des contrats d'assurance de base, que souscrivent habituellement les entreprises de BTP, même importants, peuvent alors ne pas suffire.

- ASTRE BTP

Les locaux que vous mettez en location

Votre entreprise dispose de biens immobiliers mis en location : protégez votre patrimoine et votre investissement pour qu'ils ne perdent pas de valeur en cas de coup dur.

- PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT

Les déplacements professionnels de vos salariés

Vos collaborateurs sont amenés à se déplacer à titre professionnel avec leur véhicule personnel. En cas d'accident, votre entreprise est responsable de tous les dommages.

- VÉHI PRO Mission

Les drones

L'utilisation d'un drone dans le cadre de votre activité professionnelle est soumise à une réglementation stricte. Vous devez impérativement vous assurer pour les dommages que votre drone pourrait causer à des tiers. Il ne faut pour autant pas sous-estimer les dommages qu'il pourrait subir ainsi que ses accessoires (casse, chute, vandalisme...).

- ASSURDRONES

La fraude

Fausse factures, usurpation d'identité, faux RIB, fraude au président, intrusion dans vos outils informatiques, détournement de fonds, vol de marchandise... Votre entreprise, quelle que soit sa taille, peut être concernée par une fraude ou une tentative de fraude.

- VIGIPRO

Les litiges prud'hommaux

Le droit social est aujourd'hui d'application complexe. Les litiges qui y sont liés sont récurrents et impactent tous les secteurs d'activité et toutes les tailles d'entreprises. Le Conseil de Prud'hommes peut condamner l'entreprise au paiement de dommages et intérêts dont les conséquences financières sont lourdes à supporter. L'équilibre financier de votre entreprise peut être remis en cause.

- CAE

Votre responsabilité civile de dirigeant

Environnement réglementaire complexe, partenaires exigeants, judiciarisation croissante... En tant que dirigeant, vous n'avez pas le droit à l'erreur. Toute décision prise au sein de votre entreprise peut entraîner une mise en cause personnelle de la responsabilité civile du mandataire social ; votre patrimoine et votre réputation peuvent alors être en danger.

- ÉLITE

L'ACTIVITÉ DE VOTRE ENTREPRISE



➤ PPAB ACTIVITÉ

La couverture de l'ensemble des risques auxquels les artisans du bâtiment (jusqu'à 5 salariés) peuvent être exposés dans le cadre de leur activité.



- **Un contrat forfaitaire spécialement conçu pour les artisans** offrant une réponse aux besoins et obligations d'assurance de tous les corps d'état.
- **Une solution comprenant, dans un seul contrat, toutes les garanties indispensables :** responsabilité décennale, responsabilité civile, dommages en cours de travaux, protection juridique, individuelle accidents.
- **Une solution compétitive** avec deux formules de franchise et des montants de garantie parmi les plus attractifs du marché.

➤ GLOBAL CONSTRUCTEUR

Une protection globale de l'entreprise de bâtiment vis-à-vis des risques liés à l'activité, les responsabilités qu'elle encoure et les dommages qu'elle peut subir.



- **Une protection optimale :** toutes les garanties indispensables à la couverture de l'activité de l'entreprise sont incluses de base (responsabilité civile, responsabilité décennale tous fondements juridiques, dommages en cours de travaux, garantie de responsabilité en cas de dommages environnementaux, protection juridique).
- **Un contrat modulable** avec un choix à la carte entre différentes options de montants de garantie et de franchise.
- **Un tarif prenant en compte les qualifications,** certifications, agréments ou labels de votre entreprise, sa sinistralité et son expérience.

➤ ATOUTP

Le contrat d'assurance dédié aux entreprises de travaux publics, proposant toutes les garanties essentielles : responsabilité civile, responsabilité décennale, garantie des bris de matériels et engins...



- **Deux formules :** ATOUTP GLOBAL et ATOUTP CONFORT pour s'adapter au mieux à la taille et à l'activité de l'entreprise.
- Une adéquation parfaite aux besoins des entreprises de TP : les **activités liées à l'entreprise** (déneigement, élagage, défrichage...) sont automatiquement assurées.
Les activités complémentaires de l'entreprise (location de matériels, transport d'engins ou de matériaux...) sont également assurées sans surcoût.
- **Un professionnalisme récompensé :** SMABTP encourage les entreprises qui s'engagent en matière de prévention des risques liés aux réseaux. Ainsi, les adhérents au Pack Réseaux peuvent-ils bénéficier d'un tarif et de franchises de responsabilité civile minorés.

VOS CHANTIERS EXCEPTIONNELS

➤ ASTRE BTP

Un contrat d'assurance venant compléter les montants de garantie du contrat de responsabilité civile de l'entreprise, pour faire face à un sinistre d'ampleur exceptionnel pouvant mettre en péril l'entreprise.



- **Une solution d'assurance complémentaire** qui s'ajoute au contrat de responsabilité civile de base. Les dommages à l'égard des tiers (dommages corporels, matériels et immatériels) sont couverts lorsque les montants dépassent les plafonds de garantie.
- **Une sécurité financière** avec la sauvegarde de vos fonds propres et le maintien de l'activité.
- **Un contrat modulable :** vous adaptez votre niveau de protection à vos besoins et à votre budget.

VOS LOCAUX PROFESSIONNELS & VOS LOCAUX DE CHANTIER



➤ MULTIRISQUE LOCAUX PROFESSIONNELS

Un contrat permettant de faire face à toute nature de dommages que peuvent subir les locaux professionnels occupés, détenus ou loués, ainsi que leurs contenus et permettant de préserver l'activité en cas de sinistre.



- **Une solution complète dès la première formule** avec toutes les garanties indispensables incluses (incendie, explosion, foudre, dommages électriques...).
- **Vous adaptez votre contrat à vos besoins** avec 2 formules de garantie (Sécurité et Sérénité), 3 niveaux de franchise et de 15 à 17 options selon la formule choisie.
- **Vous gagnez en sérénité** : en cas de sinistre majeur, votre compte de résultat est préservé si vous souscrivez les garanties « perte d'exploitation » ou « frais supplémentaires d'exploitation seuls ».

➤ MULTIRISQUE LOCAUX DE CHANTIER

L'assurance sur mesure pour faire face aux dommages subis sur les installations fixes de chantier et bases vie dont vous êtes propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit.



- **Un contrat complet** avec des garanties essentielles (incendie, explosion, dommages électriques...) et des garanties optionnelles comme le bris de machines informatiques.
- **Un contrat unique** couvrant les installations de chantier, quel que soit leur type et quel que soit l'événement.
- **Une souscription facilitée** : il vous suffit de déclarer soit la surface occupée par les constructions traditionnelles, soit le nombre de modules présents sur le chantier pour les bases vie.

LES LOCAUX QUE VOUS METTEZ EN LOCATION

➤ PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT

Une assurance multirisque dédiée aux propriétaires de biens immobiliers occupés par des tiers.



- **Un contrat sécurisant** : les locaux sont protégés contre les risques non couverts par l'assurance du locataire : installation électrique défectueuse, vandalisme, accident d'ascenseur, vols d'extincteurs...
- **Un tarif personnalisable** : le montant des garanties optionnelles peut être augmenté en fonction du risque et des besoins du propriétaire.
- **Une gestion simplifiée** : si vous possédez plusieurs biens immobiliers, la personnalisation des garanties par immeuble est possible tout en assurant l'ensemble de votre patrimoine au travers d'un seul et même contrat.

VOS VÉHICULES PROFESSIONNELS



➤ ASSURANCE AUTO

Des solutions pour assurer un ou plusieurs véhicules et engins professionnels à l'unité ou dans le cadre d'une flotte dès 5 véhicules.



- **Des contrats complets** conçus pour assurer les véhicules à usage professionnel, avec plusieurs formules et options pour s'adapter à vos besoins.
- **Un large éventail de garanties**, selon les formules retenues : responsabilité civile automobile, dommages corporels du conducteur, bris de glace, vol, contenu du véhicule, dommages tous accidents, incendie...
- **Des options modulables** vous permettant d'adapter votre protection à vos besoins : assistance panne 0 km, véhicule de remplacement, défense juridique...

LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS DE VOS SALARIÉS

➤ VÉHI PRO Mission

La couverture de votre responsabilité d'employeur lors des déplacements professionnels de vos collaborateurs avec leur véhicule personnel.



- **Un contrat complet** : une assurance multirisque couvrant les dommages aux véhicules des collaborateurs, les dommages aux tiers, les dommages corporels du conducteur ainsi qu'une assistance complète.
- **Un contrat unique** qui vous permet d'assurer dans un même contrat vos collaborateurs sédentaires ou non sédentaires ou l'ensemble de vos collaborateurs.
- **Une couverture à 100 % de votre responsabilité de chef d'entreprise**, même en cas de défaut d'assurance personnelle de vos salariés.

LES MATÉRIELS ET LES ENGIN DE CHANTIER ACHETÉS OU LOUÉS



➤ BRIS DE MACHINES

La solution pour assurer à l'unité un engin ou un matériel de chantier et garantir sa réparation en cas de dommages de toutes causes (bris interne, bris externe, renversement, vol, vandalisme...).



- **Un contrat d'assurance de dommages sur mesure** : 4 formules de garanties adaptées à la nature des engins et des matériels dont vous disposez.
- **Une indemnisation dans les meilleures conditions** : avec l'option valeur à neuf, si le matériel a moins de 3 ans, l'indemnité perçue en cas de dommages correspond à sa valeur réelle (même s'il est totalement détruit).
- **Vous êtes serein face à l'impact financier potentiel d'un sinistre** : les frais supplémentaires d'exploitation et les pénalités de retard peuvent être pris en charge.

➤ KANTOR LOCATION

La solution pour assurer les dommages (incendie, vol, vandalisme, renversement, casse...) dont pourraient être victimes les engins et matériels pris en location dans l'année.



- **Un contrat simple** : tous les engins et matériels de chantier pris en location au cours de l'année auprès de loueurs sont automatiquement assurés, sans désignation ni déclaration préalable.
- **Un tarif ajusté à vos besoins** : pour vous garantir de payer le juste prix, la régularisation de la cotisation se fait sur le montant annuel de vos frais de location.
- **Vous gagnez en tranquillité** : en cas de sinistre, SMABTP s'occupe d'indemniser directement le loueur de matériels concerné.



LES DRONES

➤ ASSURDRONES RC & DOMMAGES

Les solutions d'assurance pour couvrir l'utilisation de drones dans le cadre de votre activité de professionnel du BTP, avec la couverture de votre responsabilité civile obligatoire et les dommages matériels subis par votre drone.



- **Vous répondez à vos obligations légales** : la responsabilité civile obligatoire pour l'utilisation de votre drone à titre professionnel est couverte.
- **Vous couvrez votre matériel** : les dommages matériels que pourraient subir les drones en évolution ou au sol et provoqués par une chute, un choc, la foudre, une fausse manœuvre... sont couverts.
- **Une couverture étendue** : les accessoires (télécommandes, caméras, appareil photo...) peuvent être également couverts.

VOTRE RESPONSABILITÉ DE DIRIGEANT

➤ ÉLITE

La couverture de la responsabilité civile de tous les mandataires sociaux, dirigeants de droit ou de fait, mis en cause à la suite d'une faute réelle ou supposée dans la gestion de leur entreprise.



- **Une solution complète** avec l'intégration en un seul contrat de toutes les garanties nécessaires en matière de couverture de la responsabilité personnelle du dirigeant.
- **Une couverture étendue et sécurisante** : le contrat est souscrit par l'entreprise au bénéfice de tous les dirigeants de droit, de fait et de tous les délégataires de pouvoir.
- **Un contrat qui sauvegarde le patrimoine personnel du dirigeant** : la prise en charge de ses frais de défense, y compris ceux engagés dans l'urgence, et des dommages et intérêts auxquels il pourrait être condamné.

LES CYBERATTAQUES



➤ CYBER RISQUES

La protection de votre entreprise contre les conséquences d'atteintes aux données informatiques, qu'elles soient d'origines malveillantes ou résultant d'une erreur.



- **Une assistance 24 h/24** et 7j/7 en cas d'attaque.
- **Une indemnisation optimale**, avec une assistance technique, juridique et de gestion de crise, pour poursuivre votre activité en toute sérénité.
- **Une prise en charge complète** des préjudices subis et causés par votre entreprise en cas d'atteinte au système informatique et à ses données numériques.

LA FRAUDE

➤ VIGIPRO

Le contrat d'assurance permettant d'indemniser votre entreprise pour les préjudices subis et résultant d'une fraude, qu'elle soit d'origine interne ou externe.



- **Une protection maximale** une couverture des actes frauduleux, quelle que soit leur origine interne ou externe, tels que l'escroquerie, l'abus de confiance, le faux et l'usage de faux, le vol de valeurs ou de biens.
- **Un contrat sécurisant** : une protection aussi bien de la société mère que de ses filiales.
- **Votre patrimoine est protégé** : le contrat indemnise toutes les pertes financières directes ainsi que les frais supplémentaires d'exploitation liées à la fraude.

VOS ENGAGEMENTS SOCIAUX ET CONVENTIONNELS



➤ PPAB ENGAGEMENT

Ce contrat couvre les indemnités de licenciement des ouvriers dues à un licenciement individuel, collectif ou une rupture conventionnelle.



- **Des garanties à la carte :** PPAB Engagement propose 3 garanties à la carte, en fonction du profil de l'entreprise (licenciement toutes causes, licenciement premier risque, licenciement d'origine non économique).
- **Un contrat qui tient compte du besoin réel de l'entreprise :** l'assurance est acquise, après respect du délai de carence, dès que le licenciement intervient, quelle que soit l'importance du montant à payer.
- **Des avantages fiscaux :** vos cotisations sont déductibles fiscalement du résultat de votre entreprise et les indemnités versées au salarié sont exonérées d'impôt sur le revenu.

➤ BATIENGAGEMENT

La solution permettant à l'entreprise de faire face à ses obligations en matière de versement aux collaborateurs ETAM ou cadres d'indemnités légales ou conventionnelles de licenciement ou de départ à la retraite.



- **Un contrat qui allie souplesse et sécurité :** vous choisissez librement vos options de garantie et les adaptez selon les différents collèges de votre entreprise.
- **Une solution complète :** tous les types de licenciements, y compris le licenciement économique, sont couverts en fonction de l'option souscrite.
- **Des avantages fiscaux :** vos cotisations sont déductibles fiscalement du résultat de votre entreprise et les indemnités versées au salarié sont exonérées d'impôt sur le revenu.

➤ GARANTIE DES ARRÊTS DE TRAVAIL

Le contrat qui permet de respecter les obligations d'employeur en matière d'arrêt de travail pendant les 90 premiers jours.



- **Protection de votre trésorerie :** votre assureur complète à votre place les indemnités versées par la Sécurité sociale à vos salariés.
- **Choix des collèges couverts :** tous ou certains collèges peuvent être couverts dans le strict respect des conventions collectives.
- **Des avantages fiscaux :** les cotisations payées par l'employeur sont déductibles des bénéfices imposables de l'entreprise. Elles ne sont pas soumises à la CSG et à la CRDS.

LES LITIGES PRUD'HOMAux

➤ CAE

La prise en charge de la défense de votre entreprise devant le Conseil de Prud'hommes et ses voies de recours, ainsi que le paiement des dommages et intérêts auxquels vous pouvez être condamné, en cas de litige avec un salarié.



- **Une couverture étendue** des litiges prud'homaux auxquels vous pouvez être confronté : licenciement individuel (faute simple, grave, lourde, inaptitude ou motif économique), prise d'acte, harcèlement, discrimination, exécution des obligations du contrat de travail.
- **Une solution globale** couvrant à la fois les frais de défense (avocat, expertise), les dommages et intérêts prononcés, les frais et dépens, une indemnisation forfaitaire en cas de réintégration éventuelle d'un salarié.
- **Une franchise contractuelle fixe**, vous donnant une meilleure visibilité sur le montant restant à votre charge en cas de condamnation.

Le Groupe SMA, un partenaire à vos côtés

SMABTP est l'assureur de référence du BTP et de l'immobilier.

Grâce à une parfaite connaissance des besoins de chaque profession, SMABTP propose des solutions d'assurance complètes, adaptées à chaque métier et permettant de couvrir tous les risques auxquels peuvent être confrontés les professionnels.

Leader du marché, il accompagne depuis plus de 160 ans tous les intervenants à l'acte de construire et contribue à leur réussite ainsi qu'à leur développement.

Au travers de SMAvie, des solutions d'épargne, de santé, de prévoyance et de retraite, pour vous en tant que dirigeant ou pour vos salariés, peuvent également vous être proposées.

Le conseiller SMABTP un spécialiste à votre écoute

Interlocuteur privilégié et en contact régulier avec vous, votre conseiller SMABTP vous aide à définir ou faire évoluer votre couverture d'assurance. Son implantation locale en région au plus près de vous, sa connaissance de votre métier et de ses risques lui permet de vous recommander les solutions les plus adaptées à votre entreprise.

À votre écoute pour prendre en compte la réalité économique de vos activités et bien entendu vos attentes, il apporte des réponses précises à chacune de vos interrogations.

Retrouvez-nous sur  

SMABTP

Société mutuelle d'assurance du bâtiment et des travaux publics, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des assurances
RCS PARIS 775 684 764

SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance,
Entreprise régie par le Code des assurances, au capital de
12 000 000 € - RCS PARIS 332 789 296

Adresse des sièges sociaux :
8 rue Louis Armand - CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15